Angoulême, le 18/11/2020,

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS – UNSA
Section de la Charente

Le secrétaire départemental
du Syndicat des Enseignants – UNSA

à

Madame La Directrice Académique
Directrice des Services Départementaux
de l'Education Nationale de la Charente

Objet : Demandes sur la direction d'école

Madame La Directrice Académique,

Nous ne nous étendrons pas ici sur les revendications et les propositions que nous portons auprès du ministre pour améliorer les conditions de travail des directeurs et directrices (augmentation des décharges, revalorisation, statut de l'école, aide administrative pérenne...).

En effet, l'objet de ce groupe de travail est bien de tenter de trouver quelques aménagements locaux pour ôter certaines contraintes aux personnels en charge de la direction d'école. Nous ne sommes pas naïfs et ces quelques évolutions seront sans doute bien modestes mais elles peuvent déjà contribuer à permettre de relâcher un peu la pression.

Le premier point essentiel concerne la communication par courrier électronique. Le choix de l'objet du mail doit permettre à la personne qui le lit d'identifier rapidement le contenu de celui-ci et son urgence à le traiter. Il faut également que l'expéditeur se soit assuré que le mail est bien destiné à ces personnels. Trop souvent encore, des communications arrivent dans les écoles maternelles alors qu'elles concernent l'école élémentaire ou le collège ou inversement.

Par ailleurs, un certain nombre de tâches (enquêtes, fiches écoles) sont demandées aux directeurs et directrices alors que les services de la DSDEN disposent de tous les éléments pour les traiter. De plus, les demandes sont très souvent vécues comme pressantes, les relances parfois maladroites. Nous insistons également sur la nécessité d'expliciter précisément les enjeux de ces demandes. La qualité de la communication est ici essentielle. Il faut également que les IEN s'attachent davantage à synthétiser et à trier certaines circulaires et directives pour que celles-ci soient facilement et rapidement assimilables par les directeurs et directrices. Ils ne peuvent être traités de la même façon que des chefs d'établissements du second degré qui disposent de temps et de personnels pour cela.

D'autre part, certaines mairies effectuent la saisie des inscriptions sur une autre application qu'Onde ce qui impose aux collègues directeurs d'effectuer un travail inutile.

Parallèlement, nous sommes convaincus qu'il faut permettre aux équipes des écoles d'organiser les équipes de suivi et éducatives sur le temps devant élèves.

Il faut également garantir aux directeurs et directrices des petites écoles, leurs décharges statutaires. Il est insupportable de constater que ces journées pourtant dues ne sont parfois pas assurées faute de remplaçant. Il en va de votre responsabilité de garantir ces obligations réglementaires. C'est bien le manque de personnels en Charente qui est la cause de ce fonctionnement anormal.

Ensuite, certains points techniques doivent être résolus. Encore trop d'écoles ne disposent pas d'ouverture automatique à distance et des moyens de communication suffisants à l'intérieur des bâtiments. Il est à noter que c'est à l'institution, aux IEN notamment, de s'assurer de la bonne réalisation des travaux qui relèvent de questions de santé et de sécurité en lien entre autre avec les PPMS dont la réalisation repose trop lourdement sur les directeurs et directrices d'écoles.

Enfin, la formation continue des directeurs et directrices dont la Charente avait pris l'initiative avant même que le ministre l'inscrive par circulaire doit être absolument mise en œuvre pour toutes et tous y compris nos chargés d'écoles. Mais cette mise en place ne pourra être effective qu'en mobilisant des personnels pour le remplacement que nous n'avons pas.

Ne doutant pas de l'attention que vous porterez à ces demandes dont la liste n'est pas exhaustive, je vous prie de recevoir, Madame La Directrice Académique, mes très sincères salutations.

Richard GAZAUD

SE-UNSA 16
Maison des syndicats
10 rue de Chicoutimi – 16000 ANGOULEME
05 45 38 28 44 06 35 31 75 09 16@se-unsa.org